Les ordinateurs allergiques au dernier album de Céline Dion ! - 1/1

Le dernier album de Céline Dion, "A New Day has Come", qui vient de sortir en Europe, intègre une technologie anticopie...

Le dernier album de Céline Dion, "A New Day has Come", qui vient de sortir en Europe, intègre une technologie anticopie. Une décision prise par la maison de disque Epic Sony, propriété de Sony Music Entertainment, qui produit l'artiste canadienne. Mais le label a choisi de faire porter sur les disques une mention indiquant qu'ils ne peuvent être lus sur des ordinateurs, qu'il s'agisse de PC ou de Macintosh.

En effet, essayer de les lire sur le lecteur de CD d'un ordinateur est aux risques et périls de l'utilisateur, comme l'a précisé un représentant de Sony jeudi 4avril. «Si, après avoir lu l'avertissement, on n'en tient pas compte en essayant de l'insérer, cela peut faire planter l'ordinateur», a-t-il déclaré, précisant que ces disques ne sont vendus qu'en Europe. Ces derniers sont protégés avec la technologie Key2Audio mise au point par la division DADC de Sony. Le représentant a dit qu'en Europe seule, Sony aurait déjà sorti 70 albums d'artistes équipés de cette protection.

L'offensive de Sony suit celles d'autres maisons de disques. Toutes testent différents systèmes visant à empêcher le public de copier numériquement à leur guise les morceaux d'un CD, ce que les producteurs jugent a priori "illégal", pour prévenir le fait que certains les mettent sur internet à disposition des internautes. Des tentatives qui se sont toutes, pour l'instant, soldées par des échecs, en provoquant les foudres des consommateurs ayant acheté le disque, mais ne pouvant l'apprécier en raison de ces problèmes de lecture sur leur ordinateur.

Des disques qui ne méritent plus d'être appelés CD

Parmi les sociétés qui fournissent de tels systèmes, on peut citer Macrovision, Sunncomm et Midbar Tech. C'est cette dernière qu'Universal Music Group, BMG Entertainment et Warner Music Group ont choisie pour verrouiller les fichiers audio sur leurs CD. Mais en novembre dernier par exemple, BMG a accepté de remplacer un disque de la chanteuse Natalie Imbruglia, protégé par la technologie de Midbar, suite aux plaintes d'utilisateurs.

Des problèmes qui n'ont pas freiné la société israélienne Midbar, qui au total affirme avoir commercialisé 10 millions de disques munis de sa technologie, aux États-Unis et en Europe.

Reste que selon le géant de l'électronique grand public Philips Electronics, des CD dotés d'un système anticopie ne sont pas d'un point de vue technique des CD. Un argument qui a poussé Sony, de son propre aveu, à ne pas faire apparaître le logo CD sur l'album de Céline Dion, préférant dire qu'il s'agit simplement d'un «disque».

Source: Eva Hansen pour CnetNews.com et traduit en français pour Zdnet.fr.